



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Conseil directeur
Point 7

CL/200/7e)-R.1
23 février 2017

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

e) Sommet mondial des Présidentes de parlement

Abou Dhabi, 12 et 13 décembre 2016

L'UIP et le Conseil national de la Fédération (FNC) des Emirats arabes unis ont organisé le Sommet mondial des Présidentes de parlement. Le Sommet fut la 11^{ème} édition de la Réunion des Présidentes de parlement. Il a vu la participation de 34 Présidentes de parlement et de parlementaires représentant 50 pays. Des dirigeants mondiaux issus de gouvernements, du monde des affaires, de l'industrie et de la société civile étaient également présents.

A l'issue du Sommet, qui a duré deux jours, les Présidentes de parlement ont adopté à l'unanimité la Déclaration d'Abou Dhabi (voir [annexe](#)).

La Déclaration prévoit des mesures concrètes que les parlements peuvent prendre pour relever des défis géopolitiques, socioéconomiques, environnementaux et technologiques. Elle recense les moyens permettant de mieux intégrer l'analyse prospective dans les travaux parlementaires pour anticiper les retombées des politiques et des lois sur les générations futures.

Les discussions se sont concentrées sur la mise en place de structures chargées d'examiner les grandes tendances futures et la manière dont celles-ci toucheront chaque nation et le monde entier. Les Présidentes de parlement ont prôné une utilisation plus généralisée des technologies numériques pour rendre les parlements plus transparents et accessibles. Elles ont également proposé que les parlements élaborent des plans stratégiques axés sur l'avenir, ou modifient les plans existants, qui comprennent des mesures visant à réaliser les Objectifs de développement durable. Elles ont aussi souligné la nécessité d'impliquer les jeunes dans les travaux parlementaires grâce à la représentation et à la participation à l'élaboration de politiques.

Au cours de leurs débats sur la paix et la sécurité, les Présidentes de parlement sont convenues de promouvoir et de défendre les droits de l'homme et le principe de tolérance dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et de faire avancer la paix et la sécurité. Elles ont également souligné que des mesures visant à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles, et à promouvoir l'autonomisation économique des femmes sont essentielles pour résoudre les problèmes et les défis qui se présentent à la société dans son ensemble. Elles ont réaffirmé leur engagement en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes en politique et au parlement d'ici 2030. Elles ont préconisé que chaque parlement évalue sa sensibilité institutionnelle au genre.

Les Présidentes de parlement sont convenues de collaborer en vue de mettre en œuvre la Déclaration d'Abou Dhabi. Elles ont prié l'UIP de donner suite aux propositions et aux engagements prévus par la Déclaration et de les intégrer dans son programme de travail d'une manière qui permettra de promouvoir des partenariats durables et stratégiques avec les autorités gouvernementales, les scientifiques, le milieu universitaire, les jeunes et les représentants du secteur privé et de la société civile.



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Sommet mondial des Présidentes de parlement

Abou Dhabi – 12-13 décembre 2016

DECLARATION D'ABOU DHABI

Ensemble pour façonner l'avenir, en vue d'un monde meilleur

Nous, Présidentes de parlement de plus de 30 pays, nous sommes réunies les 12 et 13 décembre 2016 à Abou Dhabi, aux Emirats arabes unis, à l'occasion du Sommet mondial des Présidentes de parlement organisé par l'Union interparlementaire (UIP) et le Conseil national de la Fédération des Emirats arabes unis afin de façonner l'avenir des parlements en vue d'un monde meilleur.

(i) *Affirmant* les 38 dispositions de la Déclaration de la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement intitulée *Mettre la démocratie au service de la paix et du développement durable : construire un monde tel que le veut le peuple* ; et *réaffirmant* les recommandations et les principes énoncés dans le Rapport succinct de la Dixième Réunion des Présidentes de parlement intitulée *L'innovation au service de l'égalité des sexes : faire du développement, de la paix et de la démocratie une réalité pour les femmes comme les hommes*,

(ii) *Conscientes* des enjeux auxquels le monde est actuellement confronté ainsi que des grandes tendances géopolitiques, socio-économiques, environnementales et technologiques qui accélèrent le changement et qui auront sans doute une influence sur la qualité de vie des générations à venir,

(iii) *Résolues* à contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris, des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Marrakech et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe,

(iv) *Egalement résolues* à contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et à faire face à toute forme de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles,

(v) *Relevant* que les grandes tendances actuelles sont interdépendantes et étroitement liées, et que pour les affronter, il convient d'adopter une approche globale comprenant des mesures géopolitiques, socio-économiques, environnementales, démographiques et technologiques,

(vi) *Soulignant* notre volonté et notre devoir de travailler ensemble pour relever les défis qui se posent à nous, ainsi que notre conviction que les parlementaires doivent former un front uni et œuvrer à un avenir meilleur, de concert avec les autres branches du pouvoir, le secteur privé, la société civile et la communauté dans son ensemble,

(vii) *Affirmant* que les défis auxquels notre monde est confronté pourront être relevés uniquement grâce à une gouvernance démocratique, si les droits de l'homme sont respectés et si l'égalité des sexes est réalisée à tous les niveaux et dans le monde entier ; et *rappelant* que la réalisation de l'égalité des sexes s'inscrit non seulement dans le cadre des droits de l'homme, mais est également un facteur de productivité exploitant tous les potentiels et talents nécessaires à l'innovation et au changement,

(viii) *Reconnaissant* que les jeunes doivent être amenés à participer activement aux décisions que nous prenons,

(ix) *Convaincues* de la nécessité de prendre en compte les intérêts et les aspirations des futures générations dans notre travail parlementaire, et *résolues* à œuvrer pour le changement au moyen de l'action collective,

Nous œuvrons :

(1) **"Ensemble pour façonner l'avenir"** en nous engageant à travailler ensemble et à établir des partenariats avec les gouvernements, le secteur privé et la société dans son ensemble en vue de relever les défis auxquels notre monde est confronté ;

Nous convenons des dispositions suivantes :

(2) Paix et sécurité. Nos parlements jouent un rôle crucial dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité. En tant qu'institutions représentatives, grâce à leurs fonctions législative et de contrôle, ils peuvent prendre des mesures efficaces pour prévenir la violence et les conflits de même que promouvoir la résolution de conflit par des moyens pacifiques y compris le dialogue et la réconciliation, en pleine conformité avec le droit international. Le dialogue et la coopération interparlementaires peuvent faire progresser la paix dans toutes les nations. Pour gagner la guerre contre le terrorisme, les parlements devront s'unir et travailler de concert avec les gouvernements, la société civile – et notamment les jeunes -, les groupes religieux et les leaders. La promotion de la paix et de la sécurité s'appuie sur la gouvernance et les institutions démocratiques, la protection et la promotion des droits de l'homme, ainsi que sur la tolérance, l'inclusion, la diversité, l'égalité et le dialogue.

(3) Société inclusive. Une société inclusive se doit d'habiliter ses membres, indépendamment de leur sexe, leur âge, leur origine, leur classe, leur pays ou leur religion. La marginalisation peut déboucher sur l'extrémisme violent et même sur le terrorisme. Même si le monde a évolué à cet égard, beaucoup reste encore à faire sur tous les fronts, en particulier dans le domaine essentiel de l'égalité des sexes. La réalisation d'une société plus inclusive exige que les parlements jouent un rôle proactif pour lutter contre la discrimination et mettre un terme à la violence faite aux femmes et aux filles. Aussi, les parlements doivent veiller à ce que chaque femme, chaque enfant et chaque adolescent dans le monde survive, s'épanouisse et réalise son plein potentiel. Ils doivent promouvoir l'éducation des filles et également faire progresser la tolérance, l'égalité économique, l'égalité d'accès à l'éducation et à l'emploi, l'autonomisation économique des femmes et leur participation égale au processus politique, y compris dans les institutions décisionnelles.

(4) Prospérité et bien-être économiques. De grandes tendances se vérifiant dans de nombreux secteurs influencent la prospérité et le bien-être économiques. Il s'agit notamment de l'innovation transformatrice dans les domaines de la science et de la technologie, de paysages géopolitiques en évolution, de la raréfaction des ressources, de l'insécurité, de l'hyperurbanisation et du vieillissement des populations. L'économie mondiale est toujours confrontée à des défis majeurs, à savoir des taux de chômage élevés et persistants en particulier chez les jeunes ; des taux d'endettement élevés dans les pays développés et en développement ; une croissance lente ; et des inégalités toujours plus importantes. Aussi, les parlements doivent élaborer des cadres et des plans d'action globaux qui s'attaquent à ces défis, remédient aux inégalités, tirent profit des opportunités créées par les grandes tendances susmentionnées et encouragent une croissance économique équitable et durable dans toutes les nations et entre elles.

(5) Changements climatiques et raréfaction des ressources. Nos parlements peuvent et doivent encourager la ratification de l'Accord de Paris et prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre. Ils doivent mettre en œuvre le Plan d'action parlementaire de l'UIP sur les changements climatiques. Ils doivent promulguer des lois concrètes et appropriées et mettre en place des cadres réglementaires afin de réduire progressivement l'empreinte carbone de leurs nations tout en continuant à faire croître leurs économies et à créer des opportunités pour tous, y compris les personnes les plus marginalisées. Dans le cadre de leurs fonctions législative et de contrôle, les parlements doivent promouvoir l'innovation nécessaire à l'apport d'une énergie propre à grande

échelle. Ils doivent contribuer à protéger et assurer une utilisation rationnelle des ressources hydriques et doivent envisager des lois qui protégeront le milieu naturel, la biodiversité et l'écosystème dans son ensemble. Enfin, au niveau international, les parlements doivent veiller à assurer le financement nécessaire à la préservation et la restauration des puits de carbone du monde.

(6) Participation citoyenne. Les parlements disposent désormais d'opportunités immenses pour augmenter considérablement la participation citoyenne grâce aux plateformes de communication mobile et aux médias sociaux. Toutefois, ils doivent également promulguer des lois adéquates et collaborer avec les pouvoirs exécutif et judiciaire afin de limiter l'utilisation abusive des communications mobiles à des fins criminelles ou par des organisations terroristes cherchant à satisfaire leurs intérêts politiques.

(7) Promotion de la tolérance. L'intolérance entraîne la violence, la discrimination et le terrorisme. Les parlements peuvent et doivent contribuer à la promotion de la tolérance en promulguant des lois, en élaborant des politiques et en organisant des débats parlementaires, mais aussi en collaborant avec les gouvernements, le pouvoir judiciaire, la société civile et les leaders religieux. Ils doivent donner l'exemple en agissant convenablement en tant qu'institutions représentatives et inclusives dans leur composition, leurs processus et leurs procédures.

(8) Innovations dans les domaines de la science et de la technologie. L'innovation scientifique et technologique pourrait fortement améliorer notre qualité de vie. Toutefois, afin d'éviter que cette évolution n'ait de trop lourdes répercussions, les parlements doivent trouver des moyens de remédier aux conséquences morales et éthiques des progrès technologiques et se pencher ainsi sur diverses questions et phénomènes, à savoir les droits de l'homme comme celui de la vie privée, des problèmes mondiaux comme celui de la sécurité, des questions économiques telles que la fracture numérique entraînant plus largement une fracture du savoir, et la question de l'emploi avec le phénomène des robots humanoïdes remplaçant les êtres humains.

Nous nous engageons à :

(9) *Mettre* le bien-être de nos peuples, la paix, la prospérité et l'intégrité tant de notre planète que de l'humanité au cœur de nos objectifs parlementaires et de nos efforts en matière de développement ;

(10) Grâce à l'action parlementaire, contribuer à *répondre* aux besoins de chaque individu, y compris des personnes économiquement et socialement marginalisées, et améliorer la santé et le bien-être socio-économique de tous, en particulier des femmes et des filles.

(11) *Utiliser* les possibilités offertes par l'ère numérique pour ouvrir les parlements, encourager les citoyens à participer aux processus parlementaires et accroître la coopération internationale afin de réduire la fracture numérique entre les pays développés et en développement.

(12) *Proposer* à l'UIP d'étudier l'élaboration d'une déclaration parlementaire sur la tolérance visant à promouvoir et faire respecter les valeurs humaines et le principe de tolérance dans nos efforts pour faire progresser la paix et la sécurité et pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;

(13) *Collaborer* avec tous les intéressés, organes exécutifs et représentants du secteur privé et de la société civile, en particulier avec les jeunes, pour mettre en œuvre les Objectifs de développement durable qui constituent notre programme pour les années à venir ;

(14) *Echanger* nos connaissances et nos expériences afin de promouvoir les normes démocratiques, la tolérance et le respect mutuel et préparer l'avenir.

Impératifs d'action

(15) S'orienter vers le futur. (a) Encourager l'UIP à considérer la mise en place d'une structure pour explorer l'avenir qui évaluerait les évolutions et tendances mondiales à venir de même que leur impact sur la vie des peuples, et qui mobiliserait les efforts des parlements et des parties prenantes afin d'apporter des réponses à ces défis ; (b) Considérer le renforcement, dans chaque parlement, d'une

structure pour explorer l'avenir en s'assurant de lui octroyer des ressources appropriées. Il pourrait s'agir d'une commission sur le futur et/ou d'une unité administrative sur le futur qui informerait les parlements sur les conséquences des grandes tendances qui influencent notre monde et appuierait ainsi leur travail législatif et de contrôle de l'action gouvernementale. En outre, cette structure serait un moyen d'assurer une meilleure qualité de vie aux générations futures.

(16) Elaborer une planification stratégique. (a) Concevoir de nouveaux plans stratégiques ou modifier ceux qui existent déjà en vue de mieux relever les défis qui nous attendent, à la lumière des grandes tendances et des enjeux auxquels nous sommes et serons probablement confrontés aujourd'hui et demain ; cette planification stratégique devra inclure des mesures veillant à ce que les parlements soient préparés et aptes à contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable ; (b) Encourager les parlements à examiner les plans stratégiques existants afin de refléter les conclusions de notre Sommet ; (c) Encourager l'UIP à considérer l'élaboration d'un Code de déontologie des parlements afin d'étudier les conséquences éthiques des avancées technologiques.

(17) Promouvoir l'autonomisation des jeunes. (a) Définir des directives, des mécanismes et des processus au sein de chaque parlement afin d'augmenter la représentation des jeunes et de faciliter leur contribution à l'élaboration des lois et des politiques ; (b) Promouvoir l'autonomisation économique des jeunes au moyen de lois, de politiques et de plans d'action créant des opportunités d'éducation et d'emploi ; (c) Promouvoir l'autonomisation culturelle des jeunes au moyen de politiques et de stratégies pertinentes y compris par l'éducation ; (d) Contribuer à réduire l'écart technologique entre les jeunes.

(18) Faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation de femmes. (a) Augmenter et accélérer la participation des femmes dans tous les volets du travail législatif et de contrôle en vue d'atteindre l'égalité des sexes en politique et au parlement d'ici 2030, y compris en mettant en place des quotas électoraux hommes-femmes lorsqu'applicable ; (b) Examiner le fonctionnement de nos parlements afin de s'assurer qu'ils sont des institutions sensibles au genre et qu'ils prennent en compte les besoins des familles ; (c) Prendre des mesures pour éliminer toute forme de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles ; (d) Lutter contre les disparités salariales, les inégalités d'accès aux opportunités économiques et le harcèlement au travail ; (e) Veiller à ce que les femmes et les filles aient accès à la santé et à l'éducation en toutes circonstances, y compris en temps de guerre et de conflit ; et (f) Travailler à ces fins en partenariat avec des femmes et des hommes.

(19) Donner suite à la Déclaration d'Abou Dhabi. Exhorter l'UIP à donner suite aux propositions et engagements compris dans la Déclaration d'Abou Dhabi et à les intégrer dans son programme de travail afin de promouvoir des partenariats stratégiques durables avec les instances gouvernementales, les milieux scientifiques et universitaires, les jeunes et les représentants du secteur privé et de la société civile.

(20) Institutionnaliser nos efforts communs. (a) Soumettre, dans les trois mois suivant la rédaction de cette Déclaration, des propositions visant à établir un mécanisme de coordination au sein de l'UIP pour en débattre au sein du Comité exécutif de l'UIP et du Forum des femmes parlementaires lors de la 136^{ème} Assemblée (Dhaka, Bangladesh, avril 2017) afin de fixer des délais pour les impératifs d'action susmentionnés ; (b) Mobiliser les ressources financières pour mettre en œuvre cette Déclaration ; (c) Profiter des Assemblées de l'UIP pour promouvoir les objectifs et les actions de cette Déclaration.

Nous adressons nos sincères remerciements à l'UIP ainsi qu'au Conseil national de la Fédération des Emirats arabes unis qui a aimablement accueilli ce Sommet, pour avoir réuni des leaders issus de parlements, de gouvernements, d'organisations internationales, du secteur privé et de la société civile afin de participer à nos débats.

Ensemble nous façonnerons l'avenir, en vue d'un monde meilleur.